



LA POSTE

**PPDC des trois vallées  
255 AVENUE JACQUES DUHAMEL  
BP 36  
39107 DOLE CEDEX**

Dole le 24 Avril 2017

**Affaire suivie par :** DEVILLIER Gabriel

**Objet :** courrier sur les risques canins, à l'ensemble des communes

**Pièces jointes :** Règlementation chiens mordeurs

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la prévention et de la qualité de service à La Poste, je me permets de vous interpellier sur les risques encourus par nos facteurs lors de leur service de distribution.

Les accidents de service causés par des morsures de chien sont en très forte augmentation sur l'ensemble de nos sites depuis le début de l'année 2017.

En tant qu'Officier Judiciaire et responsable des divagations des chiens sur votre commune, vous avez certainement pris les arrêtés communaux et affiché les arrêtés préfectoraux concernant la loi et les poursuites possibles pour vos administrés (Loi n°2008-582 du 20 juin 2008).

Je souhaite qu'un rappel soit effectué lors de la prochaine distribution de votre bulletin municipal.

Les pouvoirs du Maire en matière de prévention canine sont relativement importants et vous permettent d'imposer des règles strictes aux propriétaires de chien « menaçants ».

Comptant bien évidemment sur votre compréhension et sur vos efforts d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Gabriel DEVILLIER  
Responsable Sureté Sécurité